



## Commune de MINORVILLE 54385

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 29-04092023 – Modification exceptionnelle taxe affouage

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	8
Date de Convocation :	28 août 2023
Date d'affichage :	28 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne SCHOUG, Isabelle BRISSON, Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Jérôme MACQUIN et Philippe NICLOUX.

Etaient absents excusés : Monsieur Marc THIRIOT et Stéphane SCHOUG ayant donné procuration à Jérôme MACQUIN.

Etait absent : Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

#### **Objet : Modification exceptionnelle taxe affouage**

Pour la saison 2022-2023 la parcelle d'exploitation pour l'affouage étant très difficile d'accès :

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Décide de modifier exceptionnellement le montant de l'affouage à 1 € la part pour la saison 2022-2023.**

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 04/09/2023

Le Maire  
Philippe HENNEBERT

